



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 5557

Texte de la question

Un mannequin brésilien de dix-huit ans, Ana Carolina Reston, est morte dernièrement d'anorexie à Sao Paulo, à la veille de son départ à Paris où elle devait poser pour des photos de mode. Mesurant 1,74 mètre et pesant 40 kilos seulement, Ana Carolina avait été hospitalisée pendant trois semaines avec une infection urinaire qui s'est transformée en insuffisance rénale puis en infection généralisée. Elle n'avait aucune résistance et les médicaments ne faisaient plus d'effet en raison de son extrême faiblesse. La nouvelle du décès d'Ana Carolina, des suites d'une anorexie, a relancé le débat sur le poids minimum des mannequins pour pouvoir défiler. En septembre dernier à Madrid, des mannequins trop maigres n'avaient pas eu le droit de défiler sur la passerelle Cibeles. Toutefois, dans notre pays, le Gouvernement n'a pas exprimé sa position sur cette problématique, et sur son éventuelle intention d'interdire les défilés présentant des mannequins trop maigres. Aussi, compte tenu de l'enjeu de santé publique que sous-tend ce débat, notamment au sein des jeunes Français(e)s, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de lui indiquer sa position et ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La France compte 30 à 40 000 personnes souffrant d'anorexie, essentiellement des jeunes femmes. Ce phénomène est grave puisque la létalité est importante. Cette question s'inscrit plus globalement dans la question fondamentale de l'image du corps véhiculée au sein de la société, qui valorise la minceur voire la maigreur et porte un regard négatif sur les rondeurs. Cette pression peut conduire à des comportements spécifiques dont les troubles du comportement alimentaire, notamment l'anorexie. Ce sujet est inscrit dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2006/2010. Afin de mener des réflexions sur le sujet et de prendre des mesures adaptées, un groupe de travail présidé par les professeurs Rufo (pédopsychiatre) et Poulain (sociologue) a été constitué. Il réunit les compétences de scientifiques, médecins, acteurs des milieux de la mode, du mannequinat, des médias et de la publicité. Ses travaux ont d'ores et déjà permis la signature d'une charte d'engagement collectif et volontaire adoptée par tous les acteurs le 9 avril 2008. Cette charte traite de la question collective de l'impact de l'image du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire ainsi que sur la question individuelle de la santé des personnes qui font le métier de l'image de leur corps (mode, mannequinat, publicité). Il s'agit de protéger les individus de l'influence de normes excessives et d'éviter que la mode ou la publicité ne véhiculent des promesses abusives et n'induisent finalement des effets délétères pour la santé individuelle et les comportements alimentaires. Des propositions concrètes, éclairées par des connaissances scientifiques, émanant de la diversité des acteurs, en fonction de ce que chacun peut réellement mettre en oeuvre, seront ensuite formulées par le groupe de travail dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5557

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5793

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4714